

**Colloque du Conseil scientifique de l'AMF**  
**L'éducation financière à l'heure du digital : quels enjeux pour l'épargne ?**  
20 juin 2016 – Maison du Barreau – Paris 1<sup>er</sup>

**Discours de clôture de Gérard Rameix**  
Président de l'Autorité des marchés financiers

Mesdames et Messieurs,

Chers amis,

Il me revient la tâche ardue de conclure ce colloque ce qui n'est pas une mince affaire compte tenu de l'horaire avancé, mais surtout de la qualité des interventions, et je tiens à sincèrement remercier l'ensemble de nos panélistes ici présents d'avoir bien voulu partager leurs réflexions avec nous.

La question qui nous réunit aujourd'hui, celle de l'éducation financière à l'ère du digital, comporte en elle-même un véritable paradoxe. D'un côté nous voyons l'économie numérique investir la sphère financière, porteuse d'innovation et d'un renouvellement de l'offre de produits et services financiers au bénéfice, nous le souhaitons tous, des clients. De l'autre, cette sophistication fait face à une méconnaissance par le public des mécanismes financiers les plus basiques qui nuit à la fois à l'allocation d'actifs dans son ensemble mais aussi au choix individuel des produits fait par les épargnants. Et ne pensez pas que la fameuse

génération Y si à l'aise pour surfer sur internet, « liker » sur Facebook ou « twitter » soit mieux lotie que la précédente en matière de comportement financier. Selon une étude mondiale récente, cette génération attend un rendement de 13 % par an en moyenne de ses placements financiers sans prendre de risque tandis que 33 % estime que la durée de vie d'un investissement de long terme est de 2 ans. Il reste donc, vous le constatez, d'énormes progrès à faire dans l'appréhension du couple rendement risque !

L'aversion au risque, que l'on constate tant du côté des clients que des conseillers financiers, induit un biais dans la distribution qui pousse les français vers des produits liquides comme les livrets et vers l'assurance-vie en euros. Cette situation n'est bien sûr pas optimale. Ni du point de vue de l'intérêt individuel des épargnants, car ils passent à côté du bénéfice qu'ils pourraient tirer d'un investissement à long terme dans les actions. Ni du point de vue de l'intérêt général, les grandes entreprises françaises étant de plus en plus détenues par des grands fonds étrangers.

La France, pays où la finance est perçue comme une ennemie de l'économie réelle, fait face à un double handicap : un manque de formation mais aussi un défaut de confiance, ce qui peut se comprendre

après deux krachs dévastateurs en seulement 15 ans. Cette situation est aujourd'hui rendue encore plus délicate par la période de taux historiquement bas que nous traversons et qui brouille les schémas classiques d'investissement auxquels nous étions habitués.

S'il est communément admis que l'épargne financière ne concerne qu'une petite fraction de la population parmi les catégories les plus aisées, il ne faut pas pour autant estimer que cette situation va perdurer. D'ores et déjà, avec les difficultés du système de retraite par répartition, l'allongement de la durée de vie et les problématiques de dépendance qui y sont associées, épargner pour le long terme devient une nécessité pour l'ensemble des français. Pour le dire plus nettement, l'épargne financière ne doit plus être considérée comme un problème de riche et l'éducation financière nécessaire à la bonne allocation de cette épargne est un enjeu national.

Considérant que notre mission de protection de l'épargne ne pouvait s'exercer efficacement sans la participation active et éclairée de nos concitoyens à la constitution de leur patrimoine financier, nous avons mené depuis 10 ans une offensive en faveur d'une meilleure éducation financière du public. Cela s'est concrétisé par la création en 2005 de l'Institut pour l'éducation financière du public (IEFP). L'AMF et la Banque

de France, aux côtés d'autres acteurs publics et privés, ont soutenu dès le départ l'IEFP dont le site internet, [lafinancepourtous.fr](http://lafinancepourtous.fr), est devenu une référence tant par la qualité de ses contenus que par le nombre de visiteurs. Nous serons donc aux côtés de la Banque de France pour continuer à développer nos actions en faveur de l'éducation financière et fédérer l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles l'Education Nationale a, selon moi, un rôle majeur à jouer. Il s'agit à n'en pas douter d'une œuvre de longue haleine dont les générations futures pourront tirer tous les bénéfices.

Mais, me direz-vous, dans l'intervalle, que peut faire le régulateur pour améliorer la situation ? En premier lieu, poursuivre ce que nous avons toujours fait et qui est au cœur de nos missions : veiller à la bonne information des épargnants lors la souscription de produits financiers. C'est le sens des travaux menés pour simplifier le résumé du prospectus lors des opérations financières mais aussi sur le document d'information clés pour les porteurs de parts d'OPCVM et pour les produits structurés. C'est aussi le sens des initiatives que nous prenons avec l'ACPR dans le cadre du pôle commun et qui vous ont été présentées en introduction par François Villeroy de Galhau.

C'est aussi le sens de toutes les mesures de protection des clientèles qui existent déjà dans nos règles et vont être renforcées prochainement par la mise en œuvre de la directive révisée sur les marchés d'instruments financiers (MIFID2). C'est enfin le cœur même de l'activité de la direction des relations avec les épargnants de l'AMF qui œuvre pour plus de pédagogie envers le grand public et de celle du médiateur de l'AMF qui accompagne les épargnants dans la résolution amiable de leurs litiges.

Enfin, il convient de nous interroger sur le rôle du régulateur face à l'irruption du digital dans la sphère financière. Notre attitude est résolument ouverte. Nous souhaitons accompagner le développement de l'innovation en matière de produits et services financiers dans un cadre juridique sûr pour les prestataires mais qui soit également protecteur des clients. C'est ce que nous avons fait en mettant en place, aux côtés de l'ACPR, un cadre réglementaire adapté au crowdfunding dont nous devons prochainement évaluer l'efficacité. C'est aussi ce que nous faisons quand nous nous interrogeons sur l'apport et les risques des nouvelles technologies en matière de conseil automatisé, d'agrégateurs de données et de comparateurs.

L'intérêt selon moi de ces nouvelles technologies c'est qu'elles permettent de baisser les coûts, de donner accès à une forme de conseil

à des populations qui jusqu'alors n'y avaient pas accès et d'améliorer la qualité du conseil en allocation d'actifs. Sous réserve bien sûr que les algorithmes utilisés ne comportent pas de biais. Nous pourrions alors considérer que ces nouvelles technologies - en permettant aux établissements financiers de mieux connaître les clients, en facilitant la comparaison des produits et en optimisant la diversification - compenseront dans une certaine mesure le manque de formation financière du public.

Je vous remercie.